



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Contact Stefanie de Borba, responsable médias, media@liguecancer.ch
Ligne directe 031 389 93 31
Date Berne, 28 octobre 2021

Journée intercantonale des proches aidants

La situation des proches aidants doit encore être améliorée

Le 30 octobre marque la « Journée intercantonale des proches aidants ». Les proches accomplissent un travail indispensable, en particulier dans le cadre des soins aux personnes atteintes de cancer. Il est par conséquent nécessaire d'améliorer encore leur situation. Avec d'autres membres fondateurs de la Communauté d'intérêts Proches aidants CIPA, la Ligue contre le cancer élabore des propositions à ce sujet.

Le nombre de personnes atteintes d'un cancer ou l'ayant été augmente chaque année en Suisse. Les proches assument souvent une grande partie du travail de soins aux personnes atteintes d'un cancer. Mais pour la majorité des proches aidants, concilier soins à la personne et vie professionnelle, garde d'enfants et besoins personnels relève d'un difficile et fragile équilibre.

La nouvelle loi laisse en suspens plusieurs questions

A la suite de l'entrée en vigueur en deux étapes de la nouvelle loi visant une meilleure conciliation entre activité professionnelle et prise en charge d'un proche, on pourrait avoir l'impression que la question des proches aidants est à présent réglée au niveau fédéral*. Ce n'est bien entendu pas le cas, car les personnes prêtant assistance à un proche ne sont pas toutes actives professionnellement. Il manque des dispositifs importants, notamment :

- la reconnaissance – par les assurances sociales – du travail accompli gratuitement et souvent au détriment de la prévoyance vieillesse du proche aidant ;
- un congé de longue durée pour les proches aidants actifs s'occupant de personnes adultes.

Toutes les tentatives au Parlement se sont soldées par un échec pour des raisons financières, quand bien même l'engagement des proches aidants aux côtés d'adultes – entièrement à leur charge – permet au système de santé de réaliser des milliards de francs d'économies, ainsi qu'en structures de prise en charge.



Pour un véritable statut de proche aidant

L'association faitière CIPA – fondée notamment par la Ligue contre le cancer avec Travail.Suisse, la Croix-Rouge Suisse, Pro Infirmis et Pro Senectute – réclame une véritable stratégie en faveur des proches aidants, quel que soit leur âge, leur statut ou leur situation, et quel que soit le type de relation (familiale, amicale, de voisinage), l'âge et l'état de santé des proches qu'ils aident au quotidien. Il manque en Suisse la définition d'un véritable statut de proche aidant, comme cela existe par exemple en Belgique, un statut qui donne accès à des prestations spécifiques (offres de soutien, prestations sociales, etc.). C'est en ce sens que les membres de la CIPA ont adopté une résolution lors de leur assemblée générale en juin dernier: ils demandent au Conseil fédéral, en collaboration avec les associations de proches aidants, de définir les contours d'un statut de proche aidant.

Conseil et soutien aux proches aidants de personnes touchées par le cancer

La Ligue contre le cancer offre aux proches aidants conseils et informations. Les [18 ligues cantonales et régionales contre le cancer](#) offrent un point de contact de proximité. Enfin, les personnes touchées et leurs proches bénéficient également d'une assistance gratuite par le biais de la [Ligne InfoCancer](#) par téléphone, e-mail, chat, ou Skype. Et sur [Forum Cancer](#), ils ont la possibilité de discuter entre eux.

**La nouvelle loi prévoit un congé de courte durée de trois jours par événement (10 jours au maximum par année, un plafond qui ne s'applique pas s'il s'agit de ses propres enfants) qui permet au travailleur ou à la travailleuse de s'absenter pour s'occuper d'un proche dans sa famille, tout en étant payé-e par son employeur. Ce congé de courte durée élargi est entré en vigueur le 1er janvier dernier. En juillet, le congé de longue durée de 14 semaines au maximum destiné aux parents d'enfants gravement malades ou accidentés est enfin devenu réalité ; 80% du salaire est versé durant ce congé via les allocations pour perte de gains (APG).*

La **Ligue contre le cancer** est une organisation à but non lucratif oeuvrant depuis 111 ans dans la prévention du cancer, la promotion de la recherche et le soutien aux personnes atteintes de cancer et à leurs proches. Regroupant 18 ligues cantonales et régionales ainsi que l'organisation faitière nationale sise à Berne, elle est principalement financée par des dons.